

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 21 mai 2019 à 11 h 00, à l'hôtel de Ville de Saint-Sauveur, sis au 1, place de la Mairie, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Christine Corriveau	Estérel (maire suppléante)
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Étaient absents les conseiller(ère) suivant(e)s :

Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistait également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale à la MRC des Pays-d'en-Haut

---

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

#### **NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le préfet constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

#### **CM 117-05-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

#### **CM 118-05-19 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

ATTENDU QUE la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

ATTENDU QUE, suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après «le Contrat»), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et renouvelable automatiquement à toutes les années;

ATTENDU QU'une analyse des offres de renouvellement a été effectuée entre le courtier de la MRC (SAGE) et la Fédération Québécoise de Municipalités (FQM);

ATTENDU QUE les employés ont été consultés concernant les deux offres analysées;

ATTENDU que le conseil des maires retient favorablement la proposition de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et AON Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour un terme de 19 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

**CM 119-05-19 RECOMMANDATION DE PAIEMENT FAIT PAR FNX INNOV**

---

ATTENDU le rapport produit par FNX Innov sur une demande de paiement de Monco dans le dossier du KM 17.8.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac des Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport de FNX Innov et ses conclusions.

ADOPTÉE

**CM 120-05-19 EXERCICE DU DROIT DE VÉTO PAR LE PRÉFET CONCERNANT LA RÉOLUTION NUMÉRO CM 112-05-19**

---

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 14 mai 2019, une résolution à l'effet d'octroyer un contrat pour l'achat de conteneurs semi-enfouis à la compagnie CDL Environnement ;

ATTENDU QUE monsieur le préfet André Genest a exercé, le 15 mai 2019, en conformité à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, son droit de véto à l'égard de l'adoption de cette résolution ;

ATTENDU QUE cet article 142 du *Code municipal du Québec* exige que la directrice générale et secrétaire-trésorière resoumette à nouveau à la considération du conseil de la MRC cette résolution;

ATTENDU QUE la résolution CM 112-05-19 se lit comme suit :

**CM 112-05-19 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS**

---

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres GMR-CSE-2019-04-004 pour la fourniture de conteneurs semi-enfouis par grue pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 7 mai 2019 et qui se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Option	Total avec les taxes en \$CAD	Total pondéré avec les taxes en \$CAD
Les contenants Durabac	Achat clé en main	92 439,90 \$	92 439,90 \$
CDL Environnement	Achat simple sans socle de béton	81 313,77 \$	85 740,31 \$
Environnement solutions et conteneurs (Envisoco)	Achat simple sans socle de béton	87 220,89 \$	91 647,42 \$

ATTENDU l'analyse de M. Joël Badertscher, directeur du service de l'environnement et de l'aménagement du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat GMR-CSE-2019-04-004 pour la fourniture de conteneurs semi-enfouis par grue pour la collecte des matières résiduelles au plus bas soumissionnaire confirme, soit la compagnie CDL Environnement pour un montant total avec les taxes de quatre-vingt-un mille trois cent treize dollars et soixante-dix-sept (81 313,77 \$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil s'oppose à l'octroi du contrat.

D'ANNULER l'appel d'offres GMR-CSE-2019-04-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM 121-05-19 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS**

ATTENDU QU'IL est nécessaire de faire l'achat de conteneurs semi-enfouis ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE LANCER un nouvel appel d'offres pour l'achat de conteneurs semi-enfouis.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

**CM 122-05-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (11 h 05)**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Tim Watchorn maire de Morin-Heights, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,  
Préfet

Jackline Williams,  
Directrice générale